L'INTERROGATOIRE DU MORT A-T-IL LIEU AU MOMENT DU DÉCÈS ?

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans La foi au jour dernier





L'interrogatoire du mort a-t-il lieu au moment du décès ?
Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.





Télécharger | 0min 19

Question :
Concernant l'interrogatoire dans la tombe, commence-t-il au moment du décès ou bien après que le mort soit enterré ?

Réponse :

Il est mentionné dans les hadiths authentiques que cela est après l'enterrement, une fois qu'il est enterré, qu'il est posé dans sa tombe et que les gens partent. Ceci est ce qui est mentionné dans les hadiths, une fois qu'il est posé dans sa tombe et que les gens partent.

[Fin de la réponse de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : binbaz.org.sa/node/21158